

Monsieur l'orateur, il y a, dans ce bill, des clauses qui font particulièrement honneur au gouvernement. Jusqu'à présent, le Canada peut être fier de ce que, dans ses rapports avec les tribus sauvages, il a toujours fait preuve d'un esprit de grande générosité, de ce que, dans ses traités, il a toujours agi d'une manière libérale et tenu avec fidélité les promesses solennellement faites. Le Canada reçoit aujourd'hui la récompense de sa bonne foi. S'il est une chose qui doit nous aider plus puissamment que toute autre à régler nos difficultés dans le Nord-Ouest, c'est le fait que les tribus sauvages, sur tous les points de ce territoire, sont reconnaissantes à leur "Mère" la Reine, de la manière dont elle les a toujours traitées, et animées, envers leur souveraine, d'une loyauté sans réserve.

Un autre fait nous aidera encore beaucoup. En ce moment il n'y a pas, dans le pays, de sujets britanniques plus loyaux que nos concitoyens d'origine française. Il n'est pas d'hommes plus fidèles que les Canadiens-Français dans leur attachement à la couronne et aux institutions anglaises. Sous ce rapport, les métis d'origine française reflètent les sentiments des deux races dont ils sont issus. Ils n'ont aucune sympathie pour les institutions américaines, et si, aujourd'hui nous avons peu de choses à craindre des filibustiers et des féniens, dans l'Ouest, c'est parce que la population qui a pris si inutilement, envers nous, une attitude hostile, n'éprouve aucune sympathie pour les citoyens ni pour les institutions de la république voisine.

Je crois, monsieur l'orateur, que les principales dispositions du bill sont conçues dans un véritable esprit de justice envers la population de la nouvelle province, et je serai heureux de donner mon appui à cette mesure.

Maintenant, monsieur l'orateur, avant de reprendre mon siège, je me crois obligé de dire un mot d'une question étrangère, en réalité, à ce débat, mais que des honorables membres de la droite et de la gauche y ont introduite. L'honorable représentant de Lambton, l'honorable représentant de Lanark et l'honorable représentant de Toronto Ouest (M. R. A. HARRISON) ont fait allusion à un monsieur qui n'est pas dans cette Chambre,—et conséquemment ne peut se défendre lui-même,—dans des termes qui exigent que quelqu'un réclame contre une injustice aussi flagrante.

Une chambre des communes anglaise n'a jamais refusé d'entendre la défense d'aucune personne,—si humble qu'elle fût,—lorsque cette personne était injustement attaquée, et c'est parce qu'on a traité le capitaine Cameron sans justice et sans générosité que je crois devoir recourir à l'indulgence de cette Chambre et essayer de rendre justice à ce monsieur.

Je n'ai aucune raison spéciale de me constituer le champion du capitaine Cameron. Mes relations avec lui ne sont pas d'un caractère assez intime pour suffire à justifier semblable attitude de ma part; mais j'ai l'honneur de connaître le capitaine Cameron et je puis affirmer ici que sous le rapport de l'intelligence, de l'instruction (*) et des manières, il ne le cède en rien au plus accompli de ses détracteurs.

Ce qu'on reproche surtout au capitaine Cameron, c'est qu'il n'a pas une taille gigan-

(*) Le capitaine Cameron a dernièrement traduit en anglais *L'Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique*, par Mgr. Taché. Ce travail présentait de très-grandes difficultés. Or, la traduction du capitaine Cameron est excellente, de l'avis unanime des personnes qui l'ont comparée avec le texte français.—Note du traducteur.